

N° 2023-02

Menace d'effondrement

1 Enjeux

- Appréhender un **risque complexe** (bâtiminaire)
- Mettre en œuvre les moyens de secours sous l'autorité du **Directeur des Opérations de Secours**
- Gérer des **évacuations** et **relogements**
- Gérer un risque **imminent**

2 Fondamentaux

- Croiser les informations
- Échanger avec le **CT USAR**
Unité Sauvetage Appui et Recherche (ex SD)
- Proposer / faire valider les objectifs et idées de manœuvre par le **DOS**



3 Contexte et Prise d'appel

Dans la nuit (03H00), un requérant appelle le 18 pour signaler l'apparition de **fissures** au niveau des murs de son immeuble, l'agrandissement de certaines fissures déjà présentes ainsi qu'un **décalage au niveau d'un bâti de porte** (empêchant sa bonne fermeture). La plupart de ces désordres étaient présents depuis un certain temps.

Les questions précises de l'Opérateur de Salle Opérationnelle (**OSO**) et l'échange qu'il établit avec le requérant permettent de **crédibiliser immédiatement l'appel**. L'OSO décide alors de contacter le chef de groupe au moment de son départ en intervention afin de l'informer du contexte général. Cette étape facilite la compréhension de la situation par le chef de groupe et permet de s'assurer que la **vision « CTA » de l'intervention est identique à la vision « terrain »**.

Moyens engagés

Menace d'effondrement



CDG



FPT

Météo

Nuit
(03H00)

5 km/h



12 °C

4 Zone d'intervention



Immeuble concerné

Menace d'effondrement

5 Situation à l'arrivée des secours

- Le requérant accueille les secours et les guide vers les désordres qu'il a constatés
- L'immeuble comprend 1 magasin (qui était fermé au moment de l'intervention) et **6 appartements**
- Quelques désordres structurels sont certes visibles mais **il n'y a aucune chute de matériaux**

6 Objectifs, Idées de manœuvre et Exécution

- Identifier les appartements occupés au moment de l'opération
- Effectuer des reconnaissances dans les locaux (appartements et cave de l'immeuble)
- **Effectuer une conférence téléphonique Chef de Groupe / CTA / Conseiller Technique USAR**
- **Évacuer les occupants** présents dans l'immeuble par précaution
- Effectuer une **ultime reconnaissance** avant de quitter les lieux afin de s'assurer que l'ensemble des occupants étaient en mesure de répondre aux sollicitations des secours
- **Rendre compte au DOS** et demander le service municipal : relogements, sécurisation des lieux...

7 Rappels opérationnels – Les différents acteurs sur ces opérations

1 – Le SDIS



Le **COS** identifie-t-il un **risque d'EFFONDREMENT IMMINENT** pour les occupants ?

OUI

NON

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Prend immédiatement toutes les mesures nécessaires (actions simultanées possibles) : <ul style="list-style-type: none"> - Zone d'exclusion = 1,5 x la hauteur du bâtiment (voir l'infographie page suivante) - Reconnaissances dans les locaux soumis au risque - Évacuations des occupants (bâtiments mitoyens) - Fracture de porte lorsque cela est jugé pertinent - Coupure des énergies / demande des services partenaires • Rend compte au DOS (ou son représentant) et demande sa venue sur les lieux • Demande les forces de l'ordre (Police Nationale ou Gendarmerie mais pas la seule police municipale) | <ul style="list-style-type: none"> • Demande le DOS ou son représentant sur les lieux • Propose des idées de manœuvre au DOS (qui validera ou pas) : <ul style="list-style-type: none"> - Évacuation ou maintien des habitants dans les lieux - Éventuelles fractures de portes - Évacuation des habitations voisines - Etc... |
|--|---|

Un Conseiller Technique **USAR** est joignable via le CTA/CODIS. Il vous appuiera dans la prise de décisions.

2 – Le Directeur des Opérations de Secours = le Maire (ou le préfet par substitution)

Il doit être informé de l'opération en cours (via le CTA afin que l'appel soit horodaté et enregistré) et demandé sur place (ou son représentant). Il validera les idées de manœuvre.

3 – Les Forces de l'Ordre

Il doivent **sécuriser l'accès** au(x) bâtiment(s) évacué(s) et à la zone d'intervention. Le service technique municipal peut appuyer cette sécurisation (ex : barriérage).

8 Rappels opérationnels – Les reconnaissances de logements

Recoupez les informations



Sur cette intervention, les secours ont du **frapper avec insistance aux portes**. Néanmoins, certains occupants n'ont pas répondu immédiatement aux sollicitations. En effet, l'intervention a eu lieu de nuit sur un secteur festif, les habitants ne prêtent plus forcément attention aux bruits extérieurs.

Dans certains cas, **si le COS l'estime nécessaire, la fracture de porte** à des fins de reconnaissances **peut-être envisagée** (ex : présence avérée d'une personne vulnérable).

Menace d'effondrement

9 Rappels opérationnels – Sécurisez les échanges



Les échanges importants doivent être enregistrés et repris dans un message afin de garder une trace de nos actions. Pour cela, appelez le CTA puis demandez une conférence. L'OSO contactera alors la personne demandée puis restera en ligne, la conversation sera enregistrée.

Exemples de conversations :

- Échanges avec le CT USAR
- Échanges avec un propriétaire / locataire / bailleur / personne ressource

De même, les décisions prises par le DOS doivent être tracées via un message au CTA puis dans le Compte Rendu de Sortie de Secours.

10 Précision : le zonage de sécurité réflexe ou a priori sur les menaces d'effondrement

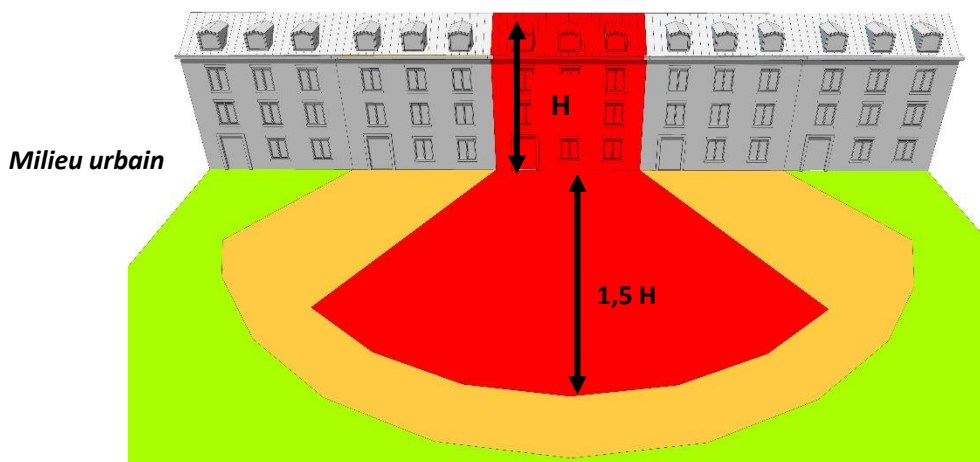
Afin d'assurer la protection du public et des intervenants, il est nécessaire de mettre en place un zonage opérationnel adapté lors des risques d'effondrement imminent.

Mis en place au plus tôt, ce zonage permet de limiter les risques pour les tiers, les impliqués et les intervenants.

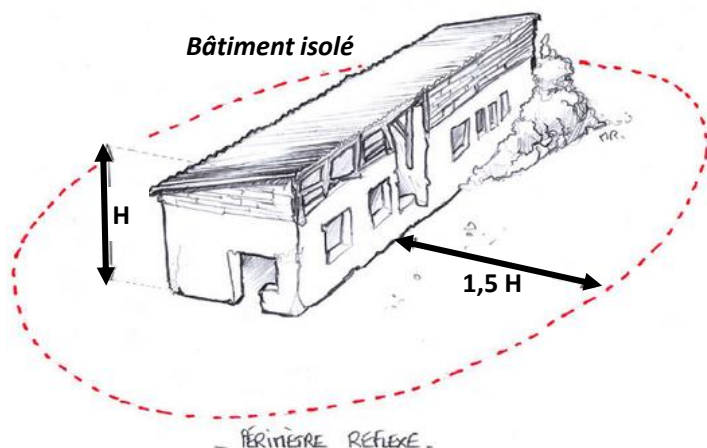
Ce premier périmètre peut s'affiner et se décliner selon le concept suivant :

- 1) **Zone d'exclusion (rouge)** : accessible aux équipes spécialisées et aux personnels autorisés par le COS
- 2) **Zone contrôlée (orange)** : accessible aux intervenants en soutien des équipes spécialisées (ex : SSO)
- 3) **Zone de soutien (verte)** : accessible aux intervenants et services partenaires

Zonage en façade d'un immeuble menaçant d'un effondrement imminent



Bâtiment isolé



Périmètre de sécurité réflexe =
environ 1,5 x la hauteur du
bâtiment impacté

Menace d'effondrement

11

*Pour aller plus loin :***que faire en cas d'intervention sur un BÂTIMENT EFFONDRE AVANT l'arrivée des équipes USAR ?****11.1 Actions reflexes : message et périmètre de sécurité**

- 1) Passer rapidement un **message d'ambiance** afin de dimensionner le sinistre :
 - Confirmer ou préciser l'adresse
 - Nature du bâtiment : immeuble, maison, entrepôt... et risque d'effondrement supplémentaire
 - Présence supposée ou avérée de victime(s) et de risques complémentaires (ex : incendie)
- 2) **Couper ou faites couper les fluides** : gaz, électricité, eau + **établir une lance en protection** si besoin
- 3) Effectuer un **périmètre de sécurité** réflexe de 1,5 x la hauteur du bâtiment impacté (*voir partie 10*)
- 4) Prendre en charge les **victimes accessibles**

11.2 Engagement si nécessaire sur la zone d'exclusion

- 1) **Évaluer la sécurité** des systèmes effondrés ou instables avant un quelconque engagement de personnels et limitez cet engagement au **strict nécessaire** !
- 2) **Ne pas déranger l'équilibre** des décombres
- 3) Évaluer la solidité des sols par une **pression du pied au fur et à mesure de l'avancé**
- 4) **Ne jamais déplacer une pièce soutenant des décombres** (poutre, meuble, porte...) mais la contourner
- 5) **Ne pas se déplacer le long des murs fissurés** ou des structures non stabilisées
- 6) **Se déplacer en binôme**, en marchant lentement avec **quelques mètres d'espace entre chacun**
- 7) Installez **une main courante** (ex : commande ou corde LSPCC) afin de signaler un cheminement sécurisé
- 8) Faire surveiller le secteur par un ou plusieurs **observateur(s) dédié(s)** équipé d'un moyen d'alerte (ex : sifflet). Cette « **Sonnette** » doit alerter au moindre signe de mouvement des structures
- 9) **Être silencieux** : afin **d'entendre les craquements** (signes annonciateurs d'effondrement) et les **cris** des éventuelles victimes

12 Doctrine et références

- Guide de Doctrine Opérationnelle (GDO) : **Interventions en milieu effondrés ou instables**
Intranet / Doctrine Nationale / GDO



GDO accessible via ce QR CODE

13 Remerciements

- Les **intervenants**
- La spécialité **USAR**
- Différents services supports du SDIS du Nord



Photo illustrative issues du GDO - DGSCGC